



HAL
open science

Licence Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2014, Université de versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ. hceres-02036906

HAL Id: hceres-02036906

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036906v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Administration publique

de l'Université de Versailles Saint-
Quentin en Yvelines

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- UVSQ

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Administration publique

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI150007506

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Guyancourt.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence d'*Administration publique* est conçue pour des étudiants qui ont réalisé et validé deux années d'étude en droit, choisissent une spécialisation, l'administration publique, et se consacrent à la préparation de concours de la fonction publique (IRA (Instituts régionaux d'administration), impôts, attaché territorial). Elle a aussi pour vocation de préparer aux concours des étudiants ayant validé d'autres cursus de sciences sociales ou de sciences humaines. Elle accueille des étudiants venant de DUT ou de BTS.

La licence d'*Administration publique* comprend une année d'enseignement, les semestres 5 et 6, auxquels accèdent des étudiants de deuxième année de la licence en *Droit* dont celle-ci est le prolongement. L'objectif de la formation est de préparer des concours de la fonction publique ouverts au niveau bac+3. La licence dispense d'une part une qualification en droit public interne et européen permettant la délivrance d'un diplôme et d'autre part, prépare les étudiants inscrits au concours par des exercices appropriés et de l'enseignement de culture générale.

L'effectif moyen sur les cinq années écoulées est de 25 étudiants par promotion. L'enseignement est partagé entre enseignants-chercheurs et professionnels.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence d'*Administration publique* réunit des étudiants issus des deux premières années de droit public et des étudiants ayant un autre cursus de sciences humaines. Pour ces derniers, elle offre une mise à niveau en droit qui aurait dû être précisément décrite (contenu, nombre d'heures, méthodes) pour en apprécier la pertinence. Elle accueille aussi des étudiants à formation courte (DUT, BTS) qui peuvent accéder à un diplôme de licence sans conditions d'accès particulières et ainsi passer des concours ou continuer vers le master de *Droit public*. Le faible effectif montre que le nombre d'étudiants venant des deux années précédentes en *Droit* est lui-même assez modeste (20 %) alors que l'augmentation de cette part constituait une recommandation formulée lors de la précédente évaluation.

La formation est unique pour des étudiants d'origine hétérogène au regard des compétences juridiques attendues d'un diplôme en droit et des stratégies différentes, concours, poursuite d'études ou recherche d'emploi avec la licence. L'enseignement est dispensé, pour la moitié du volume horaire, par des professionnels, issus des administrations dans lesquelles les étudiants veulent accéder par les concours. Ceci est un facteur d'homogénéisation par la méthode et l'acculturation administrative, mais l'enseignement disciplinaire classique n'est pas décliné en niveaux, selon les origines des candidats (droit ou extérieur au droit). Il n'y a pas d'information suffisante relative à l'acquisition de compétences additionnelles : indication d'un volume horaire de langue (20h) sans précision sur le niveau et les méthodes, absence de référence au C2i.

Les cours mutualisés, que l'on ne peut pas lister avec précision, semblent appartenir au cursus de la licence en *Droit* et, par conséquent, ne sont pas d'accès aisé pour des étudiants venant d'autres lieux. Les cours spécifiques à la licence d'*Administration publique* sont conçus à la fois comme mise à niveau et comme cours de troisième année, ce qui apparaît contradictoire.

Ces difficultés pédagogiques sont induites par l'existence même de toutes les licences de ce type, mais le dispositif mis en œuvre précisément par cette licence ne donne pas les possibilités réelles de la poursuite de plusieurs objectifs : un diplôme à +3 ; une préparation au concours ; une préparation au master. Il manque les dispositifs optionnels permettant à chacun des publics potentiels de s'adapter : cours réservés à la mise à niveau des étudiants extérieurs, suivi d'enseignements délivrés en première ou deuxième année, encadrement spécifique ou programme de travail interactif, programme de révision avec tests...

Les modalités de préparation aux concours ne sont pas vraiment précisées, dans leur conduite, dans leur volume et leur intensité (nombre d'épreuves blanches, galops d'essai, tests).

La formation connaît un taux de réussite moyen d'un étudiant sur deux en moyenne et enregistre un taux d'abandon qui varie selon les années entre 20 et 25 %. Le taux d'abandon et le taux d'échec témoignent d'une difficulté substantielle à adapter les moyens de la licence aux objectifs, mais les raisons de l'échec ne sont pas précisées même s'il semble qu'il réside, au moins partiellement, dans l'impossibilité de la mise à niveau pour une partie des étudiants venus de cursus extérieurs au droit. Un problème signalé de la faiblesse chez quelques étudiants de maîtriser suffisamment la langue française dans un dispositif préparant des concours de la fonction publique complique encore la question de l'effectif et des modalités de sélection des dossiers de candidature à la formation dont on ne peut savoir comment elle est mise en place.

Les informations sont manquantes concernant les taux de réussite, concours par concours, les admissibilités, le suivi des itinéraires de ceux qui ont réussi et, accessoirement, de ceux qui ont échoué aux concours préparés. En ce qui concerne les étudiants qui continuent en M1, ont-ils passé un ou des concours, ont-ils échoué ou ont-ils renoncé au bénéfice du concours pour accéder à la poursuite des études en master ? Les étudiants diplômés continuent en première année de master de *Droit public* dans la même Université pour une partie d'entre eux, mais en nombre décroissant (un sur quatre en 2012). La spécificité de cette licence, préparation aux concours de la fonction publique, lui confère une caractéristique proche de celle d'une licence professionnelle et doit induire une connaissance précise des itinéraires des étudiants, surtout qu'ils sont en nombre réduit. Le dossier est particulièrement insuffisant dans ce domaine qui est la raison d'être de la formation.

Sans doute l'équipe pédagogique est-elle trop réduite comme l'assistance administrative dédiée à la formation. Seul le volume de la contribution des professionnels est évalué en nombre de personnes intervenant (50 % du volume horaire et six personnes). Le pilotage de la formation n'est pas adapté à la poursuite des objectifs, car il n'existe pas de conseil de perfectionnement (monde académique et monde professionnel, étudiants anciens et en cours, recours à des données fiables et régulières des réussites et des échecs dans les concours) susceptible d'aider

utilement le fonctionnement de la formation. En revanche, son rattachement direct à la licence généraliste en *Droit* et à la licence de *Science politique* pour la culture générale peut favoriser une transformation positive.

- Point fort :
 - Présence de professionnels intervenant dans l'enseignement et la préparation aux concours.

- Points faibles :
 - Faiblesse des effectifs : nombre réduit et forte hétérogénéité. Part trop faible des étudiants issus du cursus juridique.
 - Dispositif pédagogique insuffisamment diversifié et adapté en fonction des origines disciplinaires (mise à niveau, rattrapage, programme de lectures et contrôles de niveau en cours de formation).
 - Taux de réussite faible au diplôme et inconnu aux concours.
 - Absence de dispositif performant susceptible de suivre les étudiants pendant et à l'issue de la formation relevant d'un pilotage inadapté.

- Recommandations pour l'établissement :

Le projet pédagogique gagnerait à être repensé complètement dans le cadre de la licence en *Droit* et de la licence de *Science politique* en diversifiant les parcours selon les origines disciplinaires, en renforçant la partie spécifiquement dédiée à la préparation au concours et en intégrant la question plus générale de la place du droit public dans la licence.



Observations de l'établissement

N° demande : LI-S3LI150007506

Domaine : DEG

Niveau : Licence

Mention : Administration Publique

Observation (s) :

Pas d'observations. Le rapport de l'AERES concerne une formation dont le dossier de renouvellement annonce qu'elle ne sera pas reconduite.